

Délib  
Séance du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre le 5 avril, le Conseil Municipal de DICONNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du MAIRE, Monsieur COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mrs COULON Robert, COLAS Daniel, MAURY Thomas, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCCOBELLO Christiane, BERGERAS Roger, SAVOY Marion et JULLIEN Jean-Marc

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
19 mars 2024

Date d'affichage
08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Roger BERGERAS

08 avril 2024
et publication du
08 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**  
**Madame la Trésorière**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable de Saint Germain du Bois à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**VU LE RAPPORT,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 madame la trésorière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Diconne, le 05/04/2024

Le Président COULON Robert

le(s) secrétaire(s) de séance

*Coulon*  


*Bergeras*